

**Stop aux attaques contre**  
**les libertés syndicales !**  
**Stop au dumping social !**

**MANIFESTATION NATIONALE**  
**À BRUXELLES LE 22 MAI**  
RASSEMBLEMENT À PARTIR DE 10H À BRUXELLES NORD



# AUJOURD'HUI DELHAIZE, DEMAIN À QUI LE TOUR ?

Les **libertés syndicales** sont mises à mal depuis des années en Belgique. Mais les provocations et attaques contre ces libertés atteignent des sommets depuis que s'est ouvert le conflit Delhaize. Avec le déploiement massif d'huissiers et de policiers sur les piquets dans tout le pays, le droit à l'action collective est brutalement touché.

Des militants sont menacés d'astreintes pouvant aller jusqu'à 1 000 euros. D'autres sont arrêtés et menottés pour avoir fait grève, ou passent la nuit en prison pour avoir participé à une manifestation solidaire... Des démonstrations de force à grande échelle sont utilisées, comme autant de tentatives d'intimidation.

À la suite d'une requête unilatérale, un juge a décidé que les syndicats ne pouvaient plus empêcher l'accès aux magasins et dépôts, dans tout le pays, pendant le mois à venir. Les tribunaux estiment ainsi que les intérêts économiques d'une entreprise sont plus importants que le droit de grève, et que la liberté de commerce l'emporte sur le droit à l'action collective ! La défense des droits sociaux et syndicaux est donc rendue impossible en Belgique, contre l'avis du Comité européen des droits sociaux.

**Cela ne peut plus durer.**  
**La concertation sociale est étouffée, criminalisée. L'action syndicale n'est pas un crime !**

On voit apparaître de plus en plus de formes de **dumping social**, dans différents secteurs de l'économie. Cela va du détachement de travailleurs à la traite des êtres humains, comme dans les cas de Borealis ou de Proximus. Mais le dumping s'exprime aussi par ces employeurs qui recourent en masse à des contrats de travail de courte durée, à l'intérim ou au travail étudiant. Et - comme c'est désormais également prévu chez Delhaize - par le déplacement des employés vers d'autres commissions paritaires où les conditions de travail sont moins favorables. Le fil conducteur : plus de profits pour les actionnaires, moins de salaires et des conditions de travail moins favorables pour les travailleurs.

**Nous ne voulons pas de travailleurs de seconde zone. Nous voulons du respect, et les mêmes droits pour toutes et tous !**